Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202601-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
30 Juin 2026

N°30.06.2026.01

OBJET :

Renouvellement du Conseil Municipal des Enfants et validation des projets portés par les jeunes élus

Date de convocation :
24 Juin 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	6
Nombre de pouvoirs :	6

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le trente Juin à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M GAKIERE Fabrice, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, M ALLAIN Frédéric, Mme COCOUAL Marie-Laure, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Etaient absents excusés : , M CAM LE NY Maël, M GESTIN Philippe, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Pouvoirs :
M CAM LE NY Maël donne pouvoir à Mme GUILLOU Laurette
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M ALLAIN Frédéric
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M KWIECINSKI Mathieu donne pouvoir à M LE SAUX Quentin
Mme LE BELLEC Joane donne pouvoir à M FÉREC Thomas

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre du renouvellement du Conseil Municipal des Enfants (CME), la commune de Briec souhaite réaffirmer son engagement en faveur de la participation citoyenne des plus jeunes. Le CME permet aux enfants de découvrir la vie démocratique, d'apprendre à échanger et à décider collectivement, tout en menant des projets concrets

Il n'existe pas de réglementation nationale stricte encadrant le fonctionnement des Conseils Municipaux des Enfants (CME). Ces instances, créées par délibération du conseil municipal, sont consultatives : elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel et leurs propositions doivent être validées par le conseil municipal.

Chaque commune définit librement les modalités d'organisation du CME (conditions d'accès, durée des mandats, fonctionnement, missions, etc).

Dans le cadre du renouvellement du CME, la commune de Briec met en place un renouvellement partiel. Certains jeunes élus poursuivent leur engagement pour une année supplémentaire, tandis que d'autres arrivent au terme de leur mandat.

Il est rappelé que la durée du mandat est fixée à deux ans maximum, avec une possibilité de renouvellement d'une année.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260630-3006202601-DE

Afin de compléter l'instance, un appel à candidatures est lancé auprès des élèves volontaires.
Pour être candidats, les enfants doivent :

- Être scolarisés en CM1 ou CM2 aux écoles Yves de Kerguélen ou Sainte Anne ;
- Être scolarisés en 6ème ou 5ème dans les collèges Pierre Stéphan ou Saint Pierre ;
- S'engager pour une durée d'un an (juin 2026 – juin 2027) ;
- Disposer de l'accord parental.

L'engagement repose sur le volontariat, avec dépôt d'une candidature motivée.

Il est proposé de constituer un CME composé de 27 enfants, en veillant à une représentation équilibrée des établissements scolaires.

Fonctionnement

Le pôle enfance-éducation assure le rôle de référent du CME.

Au cours de la précédente mandature, les commissions du CME ont élaboré quatre projets ayant reçu un avis unanime de la commission solidarités seront mis en œuvre dans le cadre du nouveau mandat à savoir :

- Installation d'un abri Bus (en métal) devant le collège public Pierre Stéphan ; coût estimé à 3400 € environ.
- Organisation d'un Fun cross (course réunissant les familles du territoire) ; coût estimé à 150 € environ
- Organisation d'un bal solidaire à destination des établissements sociaux-éducatifs et les bénéficiaires de l'épicerie sociale ; coût estimé à 900 € environ.
- Distribution à chaque foyer briécois de cartes à graines ; coût estimé à 500 € environ.

À compter de septembre 2026, le CME renouvelé se réunira à nouveau régulièrement en séances plénières et en commissions thématiques :

- Cadre de vie et vivre ensemble ;
- Solidarité ;
- Culture, sports et loisirs ;
- Développement durable.

Afin de renforcer l'implication des enfants, le fonctionnement évolue : chaque jeune élu pourra désormais s'inscrire dans une ou deux commissions (contre une seule précédemment).
Les commissions sont encadrées par des animateurs référents.

Un budget de fonctionnement sera dédié à la mise en œuvre des projets proposés par les enfants, avec le soutien logistique des services municipaux.

Vu l'article 55 de la loi « Égalité et Citoyenneté » de 2017 relatif à la création de conseils de jeunes,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Solidaire du 15 juin 2026,

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1. D'acter le renouvellement partiel du Conseil Municipal des Enfants ;
2. De valider les projets élaborés par les commissions du CME
3. D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dispositif.

Fait et délibéré le 30 Juin 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)